

du prix de l'or sur le marché noir. La dernière fois que j'ai demandé le prix de l'or de haut titre sur le marché des producteurs miniers, il était de \$28, mais il se vendait beaucoup plus cher que \$35, pour éviter une trop faible marge.

Un autre sujet intéressant est l'exposé de la Commission Carter. Ce projet de résolution a trait à l'exploitation des mines d'or et chacun sait qu'à défaut de changements apportés à cette industrie, son sort sera celui que le ministre espère pour elle: elle disparaîtra. Appartenant au groupe des travailleurs et non à celui du patronat dans l'exploitation des mines d'or, je n'en suis pas particulièrement malheureux.

Me trouvant récemment à Kirkland Lake, j'ai demandé aux autorités municipales de l'endroit combien il y avait alors de mineurs dans la ville. Au pied levé, elles n'en avaient pas la moindre idée et ne pouvaient même pas me donner une approximation à 100 ou 200 personnes près. Dès que les mines ferment à Kirkland Lake, la façon dont l'homme de la rue envisage les choses s'améliore du tout au tout. Il n'est plus déprimé. On parle des hauts traitements des enseignants, du nombre de personnes employées à l'hôpital local. On dit que tel et tel travaille à la réalisation du projet de Jones and Lockyer Iron. On discute de l'industrie de la pâte et du papier dans la région et des nouvelles techniques pour les produits forestiers. Aujourd'hui, l'exploitation des mines d'or ne suscite pas d'intérêt particulier.

Il a été question, plus tôt aujourd'hui, d'un sommaire qui accompagnait le mémoire de la Mining Association of Canada et dans lequel on déplorait le rapport de la Commission Carter ainsi que l'exemption fiscale de trois ans. Voici un extrait de ce sommaire:

Au dire de l'industrie, cela s'impose car les bénéfices des mines sont assujettis à des impôts provinciaux spéciaux; en outre, ils doivent servir à payer de lourds frais pour des initiatives d'ordre social comme l'établissement de collectivités, la construction de routes, d'écoles, d'hôpitaux et le reste. Cela s'impose encore parce que l'industrie comporte beaucoup de risques, parce que les frais d'exploration sont élevés et parce qu'il «faut recouvrer les frais d'immobilisation propres à une mine en voie d'épuisement.»

Quelles sornettes, monsieur le président. C'est tout simplement faux. A une exception près, je défie quiconque de me nommer une compagnie, dans les grands centres de mines d'or de ma région, qui ait contribué quelque chose pour le bien de la collectivité. A Timmins, la canalisation d'eau a été, pendant des années, la propriété de la mine Hollinger. Les frais d'utilisation de ce réseau ont longtemps été exorbitants. Son coût a été payé il y a 30

ans. L'autre jour, la compagnie l'a offert pour \$300,000 à la ville de Timmins car elle fermait la mine. L'offre était à prendre ou à laisser car on allait couper l'eau. Cette compagnie n'a jamais rien donné à la collectivité.

J'ajoute que la seule raison pour laquelle cette compagnie avait installé un terrain de football dans la ville, c'est que ce dernier n'était pas impossible. Maintenant, la mine ferme ses portes, le parc va être vendu et morcelé en terrains à bâtir et la compagnie réalisera une appréciation de capital.

Rien, que je sache, n'a été fait par la mine Lakeshore ou la Wright-Hargreaves pour la collectivité de Kirkland-Lake. Cette dernière est, à mon avis, la seule collectivité minière au pays qui ne compte même pas un Y.M.C.A. Aucun des services sociaux de la ville n'a été payé par les compagnies minières. La Mining Association of Canada dit des sottises, selon moi, en parlant comme elle le fait de l'industrie de l'exploitation des mines d'or, car il est absolument faux de dire que cette dernière dépense des fonds pour l'exploration, notamment pour la recherche de gisements d'or.

Pour la gouverne du député des Territoires du Nord-Ouest, j'ajoute que c'est du petit prospecteur, selon moi, celui qui est commandité, qui parcourt la brousse durant l'été et jalonne les concessions dans les limites permises par la loi, c'est de lui qu'on devrait s'occuper. On devrait lui permettre de mettre sa concession en valeur pour qu'il puisse un jour placer des fonds dans toute exploitation minière aménagée sur l'emplacement qu'il a jalonné. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent actuellement. Je connais des centaines de prospecteurs, mais pas un que je sache ne retire des bénéfices d'une mine.

J'ai connu un homme du nom de Jamieson—le député de Timmins l'a connu également—qui est mort avant de pouvoir prendre part à l'exploitation d'une mine. Il y avait des intérêts et se rendait compte depuis bien des années de leur valeur. Je ne vois pas d'inconvénient à ce qu'on accorde une exemption d'impôt de trois ans à ces petits prospecteurs, mais je tiens à dire au comité que c'est une comédie.

Dans la province d'Ontario, la société Inco réalise des bénéfices nets de 114 millions de dollars. Combien, monsieur le président, l'industrie minière paie-t-elle, dans l'Ontario, sous forme d'impôt sur les mines? Un montant de 15 millions de dollars, ce qui ne suffit pas à couvrir les frais généraux du fisc. Je n'ai aucune sympathie pour les sociétés Rio Tinto ou Inco, qui vont ouvrir prochainement neuf ou dix nouveaux puits; elles seront exonérées pendant trois ans de tout impôt.